

Attert, le 9 octobre 2020.



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT et du Conseil du CPAS d'ATTERT.

Conformément à l'article 26bis, § 5 de la loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion annuelle et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale laquelle aura lieu en la Maison communale, **salle Robert Schuman**, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le vendredi 23 octobre 2020 à 18 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE.

Présentation du rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre d'Action sociale (document également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune.

Le Bourgmestre,


J. ARENS

Le Président du CPAS


L. QUIRYNEN

Le Directeur général,


Ch. VANDENDRIESSCHE

La Directrice générale,


Ch. GUEIBE

